



## ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Nouvelle inscription – 3<sup>ème</sup> prépa pro



**Inscription obligatoire** pour tous les élèves, à la « CARTE JEUNE »,  
sur le site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

**L'élève doit venir s'inscrire accompagné obligatoirement d'un responsable légal et doit joindre à son dossier les documents listés ci-dessous :**

- La notification d'affectation issue d'Affelnet, remise par le collège ou éditée par vos soins,
- L'exeat (certificat de sortie) remis par l'établissement d'origine (à fournir au plus tard le jour de la rentrée),
- 2 photos récentes (noter le nom et le prénom de l'élève au dos),
- Photocopies des documents suivants :
  - Livret de famille (complet),
  - Carte d'identité recto-verso de l'élève et du responsable légal,
  - Justificatif de domicile (à renouveler si changement d'adresse en cours d'année),
  - Jugement ou ordonnance de conciliation/non conciliation en cas de divorce ou de séparation,
  - Si nécessaire, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaire, des informations médicales concernant l'élève. S'il bénéficie d'un PAI, d'un PAP, d'un PPS ou d'un autre aménagement, vous veillerez à compléter l'imprimé approprié le jour de l'inscription.
- Un chèque (*écrire au verso le nom et le prénom de l'élève*) de 8 € à l'ordre de la Maison des lycéens pour accéder aux activités,
- Demi-pension/Cafétéria** : Pour les élèves qui prendront leurs repas au lycée ou qui souhaitent pouvoir accéder à la cafétéria, joindre un chèque de 41,20 € pour 10 repas, libellé à l'ordre de : *Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Victor Hugo de Lunel*. Ecrire au verso le nom et le prénom de l'élève.
- Bourse** : la notification de droit ouvert « année 2018-2019 » envoyée par l'inspection académique ou l'accusé de réception du dossier de demande de bourse

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR CORRESPONDANCE  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**